

# Créteil

sections académiques du  
SNES – SNUEP – SNUPDEN  
conseils départementaux de la  
FCPE (77, 93, 94)

*Communiqué de presse  
du Vendredi 4 mai 2007*

---

## **Déjà jugée injuste et ségrégative par les parents et les enseignants, la note de vie scolaire constitue aujourd'hui une « triple peine » pour les collégiens !**

---

La note de vie scolaire, injuste, ségrégative a été imposée à marche forcée par de Robien en dépit de l'opposition massive des personnels et de plusieurs fédérations de parents d'élèves. Le Rectorat veut aujourd'hui l'utiliser pour gérer l'orientation des élèves ce qui aggravera encore les ségrégations.

Le Recteur de Créteil s'était pourtant engagé à ce que cette note de vie scolaire ne soit pas prise en compte pour les procédures d'affectation des élèves (logiciel PAM).

Las ! A l'occasion du changement de Recteur, nous venons d'apprendre qu'il n'en est rien. Cette note, qui compte autant qu'une discipline (maths, histoire, français ...), sera prise en considération non seulement pour l'obtention du brevet mais également pour l'orientation puisque la saisie est obligatoire pour les dossiers d'affectation des élèves. Ainsi cette note de comportement influera fortement sur l'orientation des élèves.

Pire, nous apprenons que cette note ne comptera pas avec le même coefficient en fonction des types de BEP demandés, ce qui permettrait de réserver certains BEP à des élèves calmes et d'autres pour des élèves plus perturbateurs. De nombreux élèves risquent donc de se retrouver dans des filières non conformes à leurs vœux.

Alors que l'apprentissage reste un miroir aux alouettes, la formation professionnelle en LP peut les remotiver, en remédiant aux difficultés scolaires et en leur permettant de renouer avec la réussite mais à la seule condition d'une orientation correspondant à leurs choix. L'utilisation de la note de vie scolaire dans l'orientation des élèves et le choix des sections est contraire à tout cela et beaucoup de jeunes risquent de se retrouver sans aucune solution. Ceux-ci ne pourront même plus se diriger vers la Mission Générale d'Insertion (MGI) qui est en quasi liquidation dans notre académie.

La note de vie scolaire, dont les critères sont subjectifs et totalement disparates, se « met en place » dans la plus grande confusion : de nombreux enseignants et CPE ayant refusé de la mettre, des élèves n'ont aucune note. En fonction des établissements, certains élèves ont eu 20, ou bien 10 mais personne n'était informé que cette note serait prise en compte dans les procédures d'affectation ce qui n'est d'ailleurs pas prévu par les textes.

Comment imaginer, dans ces conditions, que tous les élèves de l'académie puissent concourir à égalité dans les procédures d'affectation sur des bases aussi floues ? Cela va générer des injustices criantes, et en particulier pour les plus défavorisés, qui écoperont d'une double, voire triple peine (la sanction de leurs bêtises, la pénalisation au brevet, l'orientation dans une filière non souhaitée).

Cela n'aidera pas les élèves en grande difficulté. L'exclusion achèvera d'hypothéquer leur avenir, avec toutes les conséquences que l'on imagine. Nous savons d'ailleurs que déjà toutes les académies ne procéderont pas ainsi. C'est probablement ce que notre Recteur appelle « l'égalité des chances » !